



# Télécopie

**À :** Monsieur le Président de la République - Palais de l'Elysée

**De :** David VASSEUR  
Président

---

**Télécopie :** 01 42 92 81 88

**Nombre de pages :** 2

---

**Objet :** Disparition de l'Ordre national des infirmiers

**Date :** 28 juillet 2011

---

Copie à monsieur Jean Castex, conseiller social

Copie à monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé

**T.T.U.**

Monsieur le Président,

L'Ordre national des infirmiers a été créé par la loi du 21 décembre 2006 pour se voir déléguer le monopole de nombreuses missions de service public au bénéfice des 450000 infirmiers exerçant en France.

Financé par les seules cotisations de ses membres, l'Ordre national des infirmiers a subi un mouvement de désobéissance soutenu par les organisations syndicales des salariés notamment des salariés des hôpitaux. Ainsi, à ce jour seulement 100000 infirmiers ont rempli leur obligation légale d'inscription au tableau de l'Ordre et seulement 58000 d'entre eux ont accepté de verser leur cotisation obligatoire.

L'Ordre national des infirmiers se trouve donc aujourd'hui dans une situation financière si délicate qu'il va devoir déposer son bilan, s'agissant d'un organisme privé, et ce le vendredi 29 juillet 2011 au plus tard.

Monsieur Xavier BERTRAND a apporté son soutien à l'Ordre national des infirmiers par une lettre du 21 juillet 2011 adressée à monsieur François PEROL, président du directoire de la BPCE, banque qui finance l'Ordre national des infirmiers, lui demandant de trouver une solution financière garantissant la pérennité de l'Ordre dont les missions de service public doivent pouvoir être assurées.

Pourtant, le groupe BPCE a refusé d'apporter son soutien financier à l'Ordre malgré l'établissement d'un plan de réduction drastique des coûts devant amputer l'Ordre des deux tiers de son personnel et des 4/5<sup>ème</sup> de ses structures locales.

Ce refus entraîne ipso facto la mort de l'Ordre national des infirmiers, ce qui est inédit s'agissant d'un organisme privé chargé du monopole des missions de service public qu'il assume.

Je tenais à vous informer de cette situation catastrophique conduisant à la disparition d'un service public qui présentait pourtant l'atout majeur de ne pas coûter un euro au contribuable français alors même que l'Ordre par sa vérification des compétences des infirmières, par l'organisation de ses chambres disciplinaires, juridictions ouvertes à toute personne lésée par le comportement d'une infirmière, par son contrôle des qualifications professionnelles des infirmières européennes voulant exercer en France, rend un service public à tous les français.

Monsieur le Président, je me tourne vers vous dans un dernier élan d'espoir qu'un geste d'ouverture de la part du groupe BPCE permette à l'Ordre national des infirmiers de perdurer au service de la population.

L'Ordre national des infirmiers que je préside ressent un terrible sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics et de la majorité qui l'ont pourtant voulu et conçu. Abandon politique et non financier car il n'a jamais été question de demander des subventions mais simplement un soutien politique ferme.

Compte tenu de cette situation, vous comprendrez que je ne vois aucune autre issue que celle de présenter dès ce soir ma démission. L'ensemble des 51 autres membres du Conseil national des infirmiers n'aura pas d'autre solution non plus que celle de me suivre. Cette situation contraindra le ministre de la santé à désigner une commission de 5 membres préparant la liquidation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**David VASSEUR**

Président de l'Ordre national des infirmiers



06 20 09 09 09

[presidence.cnoi@ordre-infirmiers.fr](mailto:presidence.cnoi@ordre-infirmiers.fr)

63, rue Sainte Anne

75002 PARIS